

Hérouville Saint Clair, le 6 mai 2019

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les IEN 1^{er} degré

Délégation aux
ressources humaines

Conseillère
départementale de
prévention

Dossier suivi par
Nathalie ROLLET
Christelle PÉRES
Téléphone
02 31 45 95 89
02 31 45 95 30
Télécopie
02 31 45 96 69
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.
dsden14-drh@ac-caen.fr
dsden14-consprevention@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair

Objet : posture Vigipirate « *Eté – Rentrée 2019* ».

Références :

- Note départementale du 24 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité et aux demandes d'autorisation d'événements dans les écoles.
- Note co-signée par M. le Recteur et M. le Directeur académique en date du 27/09/2016 relative aux « Mesures de sécurité dans les écoles à la rentrée 2016 ».
- Note académique du 12/05/2017 relative aux « Mesures de sécurité dans les établissements scolaires ».
- Note départementale du 1er/09/2017 relative à l'organisation des sorties scolaires et modalités de signalement.
- Notes départementales du 7 novembre 2017, du 13 mars, du 18 juin, du 7 novembre 2018 et du 18 avril 2019 relatives à la posture Vigipirate.
- Mise à jour du site du MEN le 15 septembre 2017 :
<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>

La posture VIGIPIRATE « *Eté – Rentrée 2019* » sera valable du **07 mai 2019 au 18 octobre 2019**, sauf événement particulier.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Une vigilance accrue devra être maintenue sur cette période qui couvre un nombre important d'événements à caractère sensible, dont :

- la fin de l'année scolaire ;
- les déplacements et voyages scolaires traditionnellement nombreux à cette période : il s'agira dans ce cadre d'éviter les attroupements et les stationnements inutiles sur la voie publique ou aux abords des gares ; pour les voyages à l'étranger, les consignes diffusées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) devront être respectées ;
- la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- les journées européennes du patrimoine qui peuvent concerner les établissements.

Au titre de ces différents points de vigilance, chaque établissement doit contribuer, à son échelle, aux cinq axes d'efforts retenus pour cette posture :

- le maintien des principales mesures VIGIPIRATE ;
- la sécurisation bâtementaire des établissements scolaires : il s'agit de poursuivre l'élaboration ou la mise à jour des diagnostics de sûreté et des PPMS « attentat – intrusion » et de réaliser les exercices annuels associés ;
- la sécurisation des systèmes d'information (données et infrastructures physiques) ;

- la mise en place des chaînes d'alerte opérationnelles en cas de crise.

Par ailleurs, pour compléter cette posture, des fiches de recommandation et une base documentaire vous sont communiquées (annexes 1 à 5).

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste la posture VIGIPIRATE en vigueur est susceptible de faire l'objet d'une nouvelle adaptation adoptée en urgence.



Mathias BOUVIER

PJ : Annexe 1 – Journées européennes du patrimoine : comment sécuriser son établissement face à la menace terroriste ?

Annexe 2 – Comment préparer ses déplacements et voyages à l'étranger ?

Annexe 3 – Sécurité du numérique – Rançongiciel : vos données prises en otage

Annexe 4 - Conduite à tenir lors d'un événement biologique ou chimique

Annexe 5 – Base documentaire

CPI : M. le Préfet du Calvados – SIDPC.

M. le Président de l'Union Amicale des Maires du Calvados.

Mmes et M. les ADP de circonscription.